

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE INC.	Numéro de permis 2015624	Date d'inspection Le 13 décembre 2023
Nom de l'établissement Garderie les P'tits Cœurs Daycare groupe 2		Numéro de téléphone (506) 384-2030
Adresse 275 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : c) soient rangés séparément pour chaque enfant.	40(1)(c)	13 déc. 2023	13 déc. 2023
Commentaires : Le mentor en assurance de la qualité a observé un bac de bottes et des manteaux et des tuques empilées dans étagère dans une salle en haut. L'administrateur a expliqué qu'ils ont mis les objets personnels dans la classe pour faciliter la transition pour aller dehors. Le mentor a fait un rappel à l'administrateur que les objets personnels des enfants doivent être rangés séparément pour chaque enfant. L'administrateur confirme qu'un nouveau système de rangement sera mis en place pour assurer que les objets personnels soient rangés séparément. Les objets personnels des enfants ont été remis dans les casiers en bas et l'exploitant confirme que les effets personnels seront toujours rangés séparément. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le mentor est sur les lieux pendant la période de la sieste et de la période de jeu libre à l'intérieur. Les enfants n'ont pas été dehors pendant l'inspection puisqu'il y avait de la boue dans le parc extérieur et le petit parc n'est pas grand assez pour tous les enfants. Le mentor en assurance de la qualité a suggéré que dans ces situations, qu'ils peuvent considérer aller dehors à tour de rôle. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a eu une discussion avec l'administrateur sur les lieux concernant les exigences de désignation en préparation pour le renouvellement. L'administrateur confirme que les exigences seront comblées pour le renouvellement et que les membres du personnel éducatifs ont participé à beaucoup de perfectionnement professionnel. Le ratio fût respecté lors de l'inspection de surveillance.

original signé par
Erika Hickey

Le 13 décembre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Anna Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2023

Date